

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DE
SENTIERS PÉDESTRES EN MILIEUX NATURELS ET DANS LES
ESPACES VERTS – NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste principalement à refaire les fondations des sentiers pédestres désuets, à reconstruire les structures connexes telles que des ponts, des passerelles, des trottoirs, des belvédères, des ponceaux, des fossés de drainage, du mobilier et des signalisations dans les milieux naturels et les espaces verts.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées.
- 3.** Le projet nécessite également l'achat de biens et d'équipements ainsi que l'embauche du personnel requis pour sa réalisation.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

- 5.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

- 6.** L'estimation du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 410 000 \$.

TOTAL : 410 000 \$

Annexe préparée le 20 janvier 2022 par :

Karine Deschesnes,
Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg